



Marisol TOURAINE

Ministère des Affaires sociales et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75 0007 PARIS

Paris, le 2 Avril 2016

Madame la Ministre,

Par ce courrier commun, nous souhaitons appeler votre attention sur la situation des hôpitaux de proximité au sein des futurs Groupements hospitaliers de territoire (GHT), dont nous avons approuvé l'adoption au sein de la loi de modernisation de notre système de santé.

En effet, ces outils ont pour objectif, dans un contexte de redressement des comptes publics auquel chacun doit prendre sa part, de permettre une meilleure efficacité de la gestion des hôpitaux et des soins sur l'ensemble des territoires, notamment grâce à la mutualisation des achats, tout en maintenant - et c'est pour nous l'essentiel - la qualité de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Toutefois, nous ne pouvons que vous faire part de nos plus vives inquiétudes sur les modalités actuelles de mise en place de ces GHT, qui nous paraissent être particulièrement défavorables aux établissements de proximité.

Vous le savez, les hôpitaux de proximité occupent une place essentielle pour maintenir une offre de soins satisfaisante et accessible sur l'ensemble du territoire. Ils constituent notamment un pivot important des différentes mesures que vous avez prises dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, comme le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG). Ils sont également indispensables au maintien d'une médecine ambulatoire de qualité dans des territoires où l'offre de soins est réduite et où les centres hospitaliers se trouvent confrontés à une demande particulièrement forte. De nouvelles restructurations dans ces territoires ne feraient qu'accélérer la désertification médicale.

Nous souhaitons dès lors rappeler que les obligations et les contraintes qui pèseront sur ces établissements de proximité ne doivent pas les mettre plus encore en difficulté, alors qu'ils ont déjà fortement été impactés par les restructurations hospitalières, notamment les maternités et les services d'urgence.

Tout d'abord, les délais dans lesquels ces projets médicaux partagés seront mis en œuvre sont particulièrement courts et ne laisseront pas la place à une concertation suffisante. Les soins de proximité ne doivent pas constituer les laissés-pour-compte d'une application précipitée des GHT. Une concentration excessive de l'offre de soins sur un établissement centre ne manquerait pas d'affaiblir un peu plus ces petits hôpitaux.

Nous appelons également à ce que les obligations et les contraintes qui pèseront sur les petites structures ne constituent pas des obstacles supplémentaires pour leur pérennité. Nous nous interrogeons notamment sur les premiers décrets concernant les groupements

de coopération sanitaire, sur lesquels les GHT, qui sont dépourvus de personnalité morale, pourront s'appuyer. Nous souhaitons nous assurer que le transfert de l'ensemble des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds des établissements de santé membres se feront en consensus et en concertation avec l'ensemble des établissements et que cet aspect soit intégré dans les décrets, afin de préserver la place des petites structures.

Enfin, si nous avons pris acte de votre volonté de conforter la place des élus, nous ne pouvons que rappeler que le rôle dévolu au Comité territorial des élus reste trop limité pour permettre la création d'un dialogue territorial sincère et pérenne entre la gouvernance des GHT et ces élus locaux, qui disposent d'une connaissance fine du territoire.

Nous sommes à votre disposition pour continuer à échanger avec vous sur ce sujet qui constitue un enjeu très fort pour nos territoires.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Charles-Eric LEMAIGNEN,
Président de l'AdCF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small loop.

Raymond VALL,
Président de l'ANPP

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Vanik BERBERIAN,
Président de l'AMRF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the end.

Olivier DUSSOPT,
Président de l'APVF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the end and a vertical line extending downwards.